ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 8323

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le tri sélectif. Cette pratique environnementale permet de trier les déchets et de favoriser notamment le recyclage des matières plastiques, du verre et de l'aluminium. Cependant, le tri n'est pas pratiqué de manière uniforme sur le territoire français. Les zones rurales se montrent plus performantes dans la mise en oeuvre du tri que les zones urbaines. Certaines grandes agglomérations, et plus particulièrement la ville de Paris, affichent un retard important dans la mise en oeuvre du tri sélectif. Il lui demande de préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour accélérer la mise en oeuvre du tri sélectif dans les agglomérations.

Texte de la réponse

Le dispositif de soutien financier aux collectivités locales pour la valorisation des déchets d'emballages ménagers, mis en place conformément aux articles R. 543-56 à R. 543-59 du code de l'environnement, a permis de développer considérablement la collecte sélective. Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, plus de 60 % des déchets d'emballages ménagers ont été recyclés en 2006. Toutefois, la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers est soumise aux contraintes et spécificités locales, s'agissant notamment de la circulation des véhicules de collecte, la proximité d'installations de tri adaptées, les attentes des citoyens et la disponibilité d'espaces dans les habitations pour l'entreposage de bacs destinés à la collecte sélective. Compte tenu des difficultés rencontrées par certaines agglomérations denses, une majoration des soutiens financiers a été prévue pour les collectivités ayant une proportion élevée d'habitat collectif. Cette mesure permet d'encourager le développement de la collecte sélective dans les agglomérations. Par ailleurs, Éco-Emballages et l'Union sociale pour l'habitat ont signé en mai 2007 un accord prévoyant la création et le financement de 500 postes d'ambassadeurs du tri dédiés aux logements sociaux. Ce renforcement de postes contribuera notablement à l'amélioration de la collecte sélective dans les agglomérations.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8323
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6439
Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4673